

Contrôle Administratif

Circulaire OA n° 2021/52 du 28 janvier 2021

231/26

Données et modalités en matière de mutations individuelles. Calendrier des dates de demandes de mutation pour l'année 2021.

1. Introduction

Le titulaire qui souhaite changer d'organisme assureur doit introduire sa demande auprès de l'organisme assureur où il souhaite s'inscrire. À cette fin, il complète un formulaire de demande de mutation qui lui a été transmis par le nouvel organisme assureur. Les mutations n'ont pas lieu de jour en jour ni de mois en mois mais par trimestre, à savoir le premier jour d'un trimestre calendrier.¹

Le nouvel organisme assureur envoie la demande de mutation au plus tard le 5 du mois qui précède la mutation, p. ex. le 5 juin 20XX. Si ce jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, la demande de mutation est alors envoyée le premier jour ouvrable suivant. Cette date est considérée comme étant la date de la demande.

Cette circulaire présente le calendrier de ces dates de demandes pour l'année 2021.

2. Calendrier

Mutation au 01/01/2021

FLUX 1: 1er janvier 2021 (date de mutation): faire suivre les demandes O.A.-INAMI

→ le fait que le 1^{er} janvier est un jour férié, la date sera le **4 janvier 2021** (1^{er} jour ouvrable).

FLUX 2: 20 janvier 2021 faire suivre le retrait des demandes O.A.-INAMI le 20^{ème} jour du mois de la mutation.

FLUX 3: 31 janvier 2021 faire suivre les décisions O.A.-INAMI le dernier jour ouvrable du mois de la mutation.

→ le fait que le 31 janvier est un dimanche, la date sera le **1^{er} février 2021** (1^{er} jour ouvrable).

¹ Article 255 de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Mutation au 01/04/2021

FLUX 1: 1^{er} avril 2021 (date de mutation): faire suivre les demandes O.A.-INAMI.

FLUX 2: 20 avril 2021 faire suivre le retrait des demandes O.A.-INAMI le 20^{ème} jour du mois de la mutation.

FLUX 3: 30 avril 2021 faire suivre les décisions O.A.-INAMI le dernier jour ouvrable du mois de la mutation.

Mutation au 01/07/2021

FLUX 1: 1^{er} juillet 2021 (date de mutation): faire suivre les demandes O.A.-INAMI.

FLUX 2: 20 juillet 2021 faire suivre le retrait des demandes O.A.-INAMI le 20^{ème} jour du mois de la mutation.

FLUX 3: 31 juillet 2021 faire suivre les décisions O.A.-INAMI le dernier jour ouvrable du mois de la mutation.

→ le fait que le 31 juillet est un samedi, la date sera le 2 août 2021 (1^{er} jour ouvrable).

Mutation au 01/10/2021

FLUX 1: 1^{er} octobre 2021 (date de mutation): faire suivre les demandes O.A.-INAMI.

FLUX 2: 20 octobre 2021 faire suivre le retrait des demandes O.A.-INAMI le 20^{ème} jour du mois de la mutation.

FLUX 3: 30 octobre 2021 faire suivre les décisions OA-INAMI le dernier jour ouvrable du mois de la mutation.

→ le fait que le 30 octobre est un samedi, la date sera le 2 novembre 2021 (1^{er} jour ouvrable).

P. Heibreder
Directeur général.

Annexes : nihil